

Commission de l'application des normes

Date: 19 mai 2021

Les gouvernements concernés sont invités à soumettre des informations écrites sur les manquements graves à l'obligation de faire rapport avant le 20 mai 2021.

► Informations sur les cas de manquement grave aux obligations de faire rapport et autres obligations liées aux normes fournies par les gouvernements

Guinée

Manquement à l'envoi de premiers rapports sur les conventions ratifiées depuis deux ans ou plus

Le gouvernement a fourni les informations écrites suivantes.

1. En accusant réception de votre courriel du 20 avril 2021, relatif aux cas de manquements liés aux normes, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'inscription de six(6) cadres de mon service au cours sur les Meilleures Pratiques de Reporting organisé par le Centre International de Formation (CFI-OIT) qui se déroule actuellement.
2. Pour moi, Cette action que nous saluons à sa juste valeur est la suite favorable que vous avez bien voulu donner à la demande d'assistance **N°193 du 28 mars 2019**, formulée par la Guinée auprès du BIT pour l'élaboration des premiers rapports sur les conventions récemment ratifiées.
3. En plus de cette assistance qu'il avait tant besoin, notre pays est confronté aux difficultés liées à la pandémie Covid19. Les mesures restrictives liées à cette maladie ont négativement impacté les programmes d'enquêtes sur le terrain pour la collecte des informations.
4. Par ailleurs, le manque de répondants réguliers dans les différents départements a créé assez de difficultés à nos services compétents pour l'obtention des informations à temps.
5. En dépit de ces difficultés énumérées, qui sont à la base des manquements constatés, le Gouvernement de la République de Guinée entend tout mettre en œuvre pour s'acquitter de ses obligations liées aux normes.

6. C'est pourquoi, tout en prenant acte des observations de la Commission de l'application des normes de la conférence, il envisage :
 - Renouveler les points focaux du Ministère de la Fonction Publique et du Travail au niveau des autres départements et solliciter un appui technique auprès du BIT pour leur formation sur les normes internationales du Travail;
 - Préparer la soumission de certaines conventions lors de la prochaine session de l'Assemblée Nationale.

7. Tout en espérant que ces différentes mesures, une fois mises en œuvre, nous permettront d'être à jour, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma franche collaboration.